

**Avenant 01 au Contrat de Licence d’Utilisation**

Entre les soussignées,

Les **EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE,**

Société A Responsabilité Limitée, au capital de 241 608 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 414 740 852, ayant son siège social au 40/42 rue de Villiers – 92300 Levallois Perret, dûment représentée par Monsieur Renaud LEFEBVRE en sa qualité de Gérant,

Ci-après désignée par « EFL » ou le « Concédant »,

D’une part

Et

**L’Université [A compléter]**,

Etablissement Public, ayant son siège social au [A compléter], dûment représentée par [A compléter] en sa qualité de Président,

Ci-après désigné par « Université [A compléter] » ou « l’Abonné »,

 D’autre part,

*Ci-après individuellement ou collectivement désignées la « Partie » ou les « Parties »,*

**Préambule :**

L’Abonné a acquis, par la conclusion du Contrat de Licence d’Utilisation, ci-après le « Contrat », en date du [A compléter], les droits annuels d’utilisation des Navis [à compléter], (ci-après le « Contenu »).

Le Client a souhaité obtenir un aménagement du Contrat ce qu’EFL consent.

**Cela exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

1. **Modifications apportées au Contrat**
	1. **Article 8.2.1 - Facturation**

L’article 8.2.1 du Contrat est modifié comme suit :

« *Les factures sont payables dans un délai de trente (30) jours date d’émission de facture par virement bancaire ou par chèque à l’ordre du Concédant.*

*L’Abonné passe par l’intermédiaire de l’agence d’abonnement dénommé ci-après, le Concédant fait son affaire du recouvrement du paiement auprès de cette agence.*

*Les factures doivent être envoyées à :*

 *Nom et adresse de l’agence à compléter*

*L’agence, [A compléter], s’engage à régler les factures envoyées par le Concédant sous trente (30) jours date d’émission de facture par virement bancaire ou par chèque à l’ordre du Concédant comme exposée dans l’Annexe 01 au présent Avenant*. »

1. **Autres dispositions**

Le présent Avenant entre en vigueur à la date de sa signature concomitante par les Parties.

L’ensemble des autres dispositions du Contrat non modifiées par le présent Avenant restent applicables dans leur intégralité entre les Parties.

En cas de contradiction entre les termes du Contrat et ceux du présent Avenant, ce dernier prévaut.

*En foi de quoi, les Parties ont procédé à la signature de deux (2) exemplaires originaux du présent Avenant,*

**Université [A compléter] Editions Francis Lefebvre**

Date Date

Nom Nom

Qualité Qualité

Signature Signature

**ANNEXE 01 – Attestation de l’agence [A compléter]**